

COMMUNE D'ÉOLE EN BEAUCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017

L'an 2017, le 15 Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉOLE-EN-BEAUCE s'est réuni en Mairie déléguée de VIABON ; lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe VOYET ; Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06 juin 2017.

Etaient PRÉSENTS : Philippe VOYET (Maire), Jean-François ROBERT, Michèle LEGRAND, Marc VINCHON, Vincent FAUCHEUX, Serge TRUBERT, , Jean-Jacques BOURGINE, Claude THERIN, Julien BIRRE, Christian ARRONDEAU, Jean-Michel BRANTONNE, Caroline CALMONT, Géraldine GRILLON, Paul GUESNET, François ISAMBERT, Béatrice LEFÈVRE, Benoit LHOSTE, Gérald TRUBERT, Lydie AUDOUARD, Emmanuel MARTIN, Jérôme VINCHON, Bruno WISSOCQ, François VASSORT, Stéphane CHANCOLLON, Florence TICOT, Muriel PUSTAY, Stéphane POUPAUX.

Absents excusés :

Jacques DUCIMETIERE pouvoir à Jean-Jacques BOURGINE

Blandine MARCHON pouvoir à Vincent FAUCHEUX

Laurent ARRONDEAU pouvoir à Christian ARRONDEAU

Ludovic GUESNET pouvoir à Paul GUESNET

Patrice BIRRE pouvoir à Michèle LEGRAND

Franck VANNEAU, Michael DELVOYE, Sylvie BRETEAU, Corinne BOUCHET, Sylvain CHAMPOLIVIER, Michèle COLOMBANI, Pascal GAUCHERON, Bruno LECUREUR, Marc LEMAIRE, Frédéric VERDOT

Absents non excusés : /

A été nommé secrétaire de séance : Stéphane CHANCOLLON

Soit la majorité des membres du Conseil

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Compte rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2017
- ✓ Création de poste
- ✓ Durée d'amortissement
- ✓ Régime indemnitaire
- ✓ Action sociale ⇨ tickets repas
- ✓ Adhésion INFOGEO
- ✓ Extension de la Communauté de Commune Cœur de Beauce
- ✓ Questions diverses
 - 14 juillet
 - Projet photovoltaïque sur la commune déléguée de Baignolet

Compte rendu Conseil Municipal Précédent

Le dernier compte rendu du 24 avril 2017 a été approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents.

Création de poste

M. VANNEAU Corentin arrive en fin de contrat le 30 juin 2017. Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 03 juillet 2017, un emploi permanent adjoint technique, à raison de 35 heures par semaine.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Durée d'amortissement

La durée d'amortissement des investissements acquis depuis le 01/01/2016 sont proposé comme suit :

Budget Eau :

Réseau eau → 30 ans

Compteur → 15 ans

Etude de réseaux → 05 ans

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Budget commune :

Etude de réseaux → 05 ans

Fond de concours (enfouissement) → 15 ans

Régime indemnitaire

Suite au conseil municipal du 24 avril 2017 nous avons eu l'accord du comité technique d'appliquer le régime indemnitaire comme suit :

- IAT - Filière administrative :

Adjoint administratif de 2^{ème} classe ⇒ Montant annuel 454,69 €/an avec un coefficient multiplicateur de 1 à 8

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ⇒ Montant annuel 475,32, €/an avec un coefficient multiplicateur de 1 à 8

- IAT - Filière technique :

Adjoint technique ⇒ montant annuel 454,69 €/an avec un coefficient multiplicateur de 1 à 8

Agent de maîtrise ⇒ montant annuel 495,95 €/an avec un coefficient multiplicateur de 1 à 8

Le comité technique nous suggère pour la filière administrative (le décret n'étant pas encore paru pour la filière technique) de passer au nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP » dès que possible.

Monsieur le maire demande l'autorisation de procéder à la mise en place de l'IAT dès maintenant et de proposer dès que possible le nouveau régime indemnitaire au comité technique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à mettre en place le régime indemnitaire pour l'IAT et de proposer le nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP » au comité technique.

Action sociale

L'action sociale est une obligation pour une collectivité, de ce fait monsieur le Maire propose des tickets restaurant.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

INFOGÉO

INFOGÉO est un outil indispensable pour instruire les dossiers d'urbanisme, il est proposé de renouveler l'adhésion au nom d'Éole-en-Beauce.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Extension de la Communauté de commune Cœur de Beauce :

Les communes, Ardelu, Oysonville, Sainville et Garencières-en-Beauce souhaiteraient intégrer le périmètre de la Communauté de Commune Cœur de Beauce.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Questions Diverses

- Une conseillère municipale donne lecture d'un courrier qui lui a été remis par un habitant concernant l'entretien de la commune déléguée de Viabon qui est très décevant. L'ensemble du conseil municipal en prend acte et monsieur le maire explique qui se pose actuellement le problème du zéro phyto qui complique singulièrement la tâche des agents techniques. La commune étudie différentes solutions pour résoudre, ou tout au moins diminuer, l'impact de cette nouvelle obligation.

- Tondeuse de Baignolet

La tondeuse autoportée de Baignolet est en panne. Un devis a été demandé pour la réparation, il s'élève à 1700 € TTC, sous réserve de démontage. Monsieur le maire explique qu'il serait peut-être intéressant d'investir dans un nouveau matériel et notamment un équipement électrique. Viabon, Germignonville et Fains étant équipées de tondeuses professionnelles à laquelle il serait possible de les utiliser à Baignolet, le problème qui se pose est de savoir

alors comment véhiculer une tondeuse jusqu'à Baignolet. Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il serait souhaitable d'investir dans une remorque qui supporterait un poids de 800kg à 1 tonne. Cette remorque coûterait approximativement 4 000 €.

➤ Préparation du 14 juillet 2017.

La fête nationale du 14 juillet se déroulera à Viabon le **jeudi 13 juillet**. Il y aura, repas et soirée dansante avec orchestre, retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

Prix du repas : enfants moins de 12 ans :	gratuit
De 12 ans à 16 ans	10 €
Adulte de la commune	17 €
Adulte hors commune	20 €

Un covoiturage sera proposé. Le vendredi 14 juillet les activités seront conservées comme les années précédentes dans chaque commune historique. Le rendez-vous pour les jeux sont les suivants :

- Baignolet : 16h place de l'église
- Fains La Folie : 16h place de l'église
- Germignonville : 16h salle des fêtes
- Viabon : 16h dans le parc

Les inscriptions seront attendues pour le 03 juillet 2017 dernier délai, aucune inscription ne sera prise sans le règlement. Tous les conseillers seront convoqués à partir du lundi 10 juillet pour commencer les aménagements. Le montage du barnum s'effectuera le jeudi 13 juillet.

➤ Problème d'adresse avec l'administration

Une conseillère nous informe d'un problème rencontré pour effectuer des démarches administratives au sein de la préfecture de Chartres, car effectivement le code postal 28140 ÉOLE-EN-BEAUCE pour la commune déléguée de Germignonville n'est pas connu dans leur base de données. Seul le code postal 28150 ÉOLE-EN-BEAUCE est connu. Cela bloque des dossiers ou demandes importantes.

➤ Projet photovoltaïque

Monsieur Voyet fait un point sur le dossier du projet photovoltaïque de Baignolet.

Clôture de séance à 23 h00.

Le compte rendu sera validé après émargement des conseillers.

Émargement du conseil :

Le maire,
P.VOYET



